

MAISON DES ETUDIANTS

PROJET D'ETABLISSEMENT

2015 - 2019

« PREPARER AUJOURD'HUI L'AUTONOMIE DE DEMAIN »



Maison des étudiants
Libramont
I.A.C.F.

direction@m-d-e.be
+32 (0)61 22 31 01

PROJET D'ETABLISSEMENT

« PREPARER AUJOURD'HUI LE PROFESSIONNEL DE DEMAIN »

PREAMBULE

L'internat autonome de Libramont (I.A.L.) dépend de l'enseignement supérieur organisé par le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'Etablissement est autonome depuis le 1^{er} janvier 1997.

Localisé en Province de Luxembourg, dans le cadre verdoyant de l'Ardenne belge, il profite d'un réseau diversifié de voies de communication assurant une proximité avec le Grand -Duché de Luxembourg, la France et l'Allemagne.



Bruxelles : 150 km

Namur : 85 km

Liège : 110 km

Luxembourg : 70 km

L'établissement accueille les futurs bacheliers et masters fréquentant les différentes sections des départements paramédical, économique, informatique et technique de la Haute Ecole Robert Schuman à Libramont (HERS).

L'établissement entretient des relations étroites avec :

- La Haute Ecole Robert Schuman en accueillant son personnel et les étudiants externes au restaurant pour les différents repas de la journée.
- L'Administration communale, deux Echevins de Libramont siègent au Conseil de participation.

b- PRESENTATION DES IMPLANTATIONS

Chaque implantation a son propre style et permet à l'étudiant d'avoir un cadre de vie à caractère familial et studieux tout en lui permettant de s'intégrer à la vie estudiantine de la ville.

Les différentes implantations accueillent suivant les années soit des étudiantes soit des étudiants pour un total de 164 étudiants. L'affectation dépend des inscriptions et peut donc changer chaque année.

L'implantation « les Coquelicots » compte 48 lits tous en chambre simple



Rue de la Cité 64

6800 Libramont

061/ 23 04 83

L'implantation « les Iris » compte 17 lits répartis en chambres simples et doubles



Rue d'Houffalize 37

6800 Libramont

061/ 22 46 24

L'implantation « les Pivoines » compte 28 lits tous en chambre simple



Rue Dessous de la Ville 1

6800 Libramont

061/ 22 31 05

L'implantation « les Mimosas » compte 29 lits répartis en chambres simples et doubles



Rue Pie Martin 37

6800 Libramont

061/ 22 23 52

L'implantation « l'Amandine » compte 36 lits répartis en chambres simples et doubles



Avenue de Bouillon 68

6800 Libramont

061/ 22 30 42

PROJET D'ETABLISSEMENT

Les devoirs particuliers et les obligations spécifiques de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont déterminés

- Par l'Article 24 de la Constitution notamment en son

§ 1^{er}. L'enseignement est libre; toute mesure préventive est interdite; la répression des délits n'est réglée que par la loi ou le décret.

La Communauté assure le libre choix des parents.

La Communauté organise un enseignement qui est neutre. La neutralité implique notamment le respect des conceptions philosophiques, idéologiques ou religieuses des parents et des élèves.

- Par la loi du 29 mai 1959
- Par le Décret de la Communauté française du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement.

L'Etablissement relevant de l'Enseignement non-obligatoire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles applique le principe de neutralité en respectant les conceptions philosophiques des membres du personnel et des étudiants.

L'établissement accueille des jeunes filles et des jeunes gens de tout âge et venant de tout horizons. Le brassage des différentes nationalités, cultures et tranches d'âge permet un enrichissement culturel et social.

L'établissement s'adresse à un public adulte et volontaire. Il met en œuvre des méthodes pédagogiques et didactiques adaptées à l'aide à la réussite des étudiants et en adéquation avec leurs objectifs d'étude et de vie.

En conséquence, le projet d'établissement de l'I.A.L. se définit en trois axes prioritaires qui se concrétisent dans les orientations de travail décrites ci-après :

- 1. Accompagnement des étudiants dans leur développement d'adultes responsables intégrés socialement et épanouis pouvant initier une société démocratique, pluraliste et solidaire.**
- 2. Encadrement de l'étudiant dans la réussite de son cursus académique.**
- 3. Eveil de l'éco-citoyen.**

TABLE DES MATIERES

1. Accompagnement des étudiants dans leur développement d'adultes responsables intégrés socialement et épanouis pouvant initier une société démocratique, pluraliste et solidaire.....	8
1.1 Le R.O.I. (règlement d'ordre intérieur)	8
1.2 L'étudiant et les exigences sociétales	8
1.3 Actions de l'équipe éducative	9
2. Encadrement de l'étudiant dans la réussite de son cursus académique	10
2.1 Favoriser l'entrée de l'étudiant dans le cercle de la réussite	10
2.2 Actions de l'équipe éducative	10
3. Eveil de l'éco-citoyen	11
3.1 Actions mises en place	11

1. ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS DANS LEUR DÉVELOPPEMENT D'ADULTES RESPONSABLES INTÉGRÉS SOCIALEMENT ET ÉPANOUIS POUVANT INITIER UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE, PLURALISTE ET SOLIDAIRE.

1.1 Le R.O.I (règlement d'ordre intérieur)

La vie en communauté est régie par des règles. Le règlement d'ordre intérieur définit les règles auxquelles chacun se doit d'adhérer.

Le R.O.I. fait preuve d'un maximum de flexibilité afin de permettre l'épanouissement des personnalités, de favoriser l'émancipation et la responsabilisation des étudiants.

Les étudiants sont invités à participer à son évolution lors des réunions du Conseil de Participation.

Le R.O.I. est lu et expliqué de façon détaillée lors du pique-nique d'accueil le soir de la rentrée académique à l'internat.

1.2 L'étudiant et les exigences sociétales.

L'acte citoyen est favorisé par l'apprentissage du respect du R.O.I. (Règlement d'Ordre Intérieur), du respect de l'autre et du respect de son milieu de vie.
Et donc :

Le respect de soi passe par :

- La nécessité d'avoir une bonne hygiène de vie (corporelle et mentale).
- Son épanouissement personnel.
- Avoir une bonne estime de soi.
- La faculté de se remettre en question.

Le respect de l'autre c'est :

- Connaître et intégrer les notions élémentaires du savoir-vivre. (langage courtois, politesse).
- Développer son empathie.
- Communiquer de manière claire et constructive.
- Respecter l'intimité de l'autre.
- Pratiquer la tolérance, le dialogue, le consensus et le fonctionnement associatif.
- Respecter la place de chaque intervenant dans la vie à l'internat.
- Respecter le travail du personnel de l'internat.

- Respecter le cadre vie (Internat, Haute Ecole, Quartier, Commune, ...).

L'étudiant dans son environnement social et culturel :

- Utilise de façon réfléchie les nouveaux moyens de communication (facebook, twitter, skype,...).
- Transmet une image positive et sérieuse de l'établissement et contribue à sa bonne réputation.
- Promeut et profite des avantages, des curiosités, des manifestations,... de la région (culturel, sportif, environnemental).

1.3 Actions de l'équipe éducative

Pour ce faire, l'équipe éducative

- Veille à créer une ambiance familiale en favorisant les rapports conviviaux entre les différents acteurs de l'établissement (souper de nouvel-an, soirée des cadeaux, semaine des cacahuètes, ,)
- S'invite en soirée dans chaque chambre afin de favoriser un dialogue plus intimiste et ainsi est plus à l'écoute des attentes et des besoins de chacun
- Crée sur chaque site un espace de travail en groupe, des lieux de parole et de rencontre.
- Organise le parrainage des étudiants de 1^{ère} par des étudiants volontaires de 2^{ème} et 3^{ème} années.
- Sollicite la participation de l'étudiant à l'élaboration des menus, des programmes TV, des sorties, des soirées, des activités sportives et culturelles, etc...
- Coordonne l'élection des délégué(e)s et sollicite leur présence au Conseil de Participation.
- Invite les étudiants à la lecture d'un journal
- Invite l'étudiant à suivre un journal télévisé ou radiodiffusé quotidiennement
- Conscientise à l'importance d'avoir une vie saine établissant des horaires de vie compatibles avec l'étude
- Conscientise sur l'impact des abus (assuétudes : alcool, drogue, sorties, internet,...).
- Établit avec les étudiants les règles de cohabitation (courtoisie, politesse, respect des temps de travail, des heures d'accès aux cuisines, aux douches....)
- Met à disposition des étudiants les documents à remplir pour les sorties, pour déloger, pour les stages,...
- Se réunit mensuellement afin de faire le point

2. ENCADREMENT DE L'ÉTUDIANT DANS LA RÉUSSITE DE SON CURSUS ACADÉMIQUE

2.1 Favoriser l'entrée de l'étudiant dans le cercle de la réussite

Le « cercle de la réussite » est, pour l'établissement, un outil favorisant l'aboutissement des études supérieures en mobilisant le potentiel intellectuel individuel et collectif et en suscitant la formation continue.

L'établissement vise à mettre l'étudiant dans les meilleures conditions matérielles et morales afin de lui permettre de se dépasser, de donner le meilleur de lui-même quel que soit son parcours de vie et son cursus scolaire antérieur. Il tend à faire découvrir à l'étudiant ses capacités, à valoriser son autonomie et définir son avenir dans notre société.

L'étudiant devra :

- Découvrir sa méthode de travail adaptée à l'enseignement supérieur.
- Favoriser l'exploitation de cette méthode.
- S'autoévaluer.
- développer un esprit critique constructif.
- Favoriser l'utilisation des techniques informatiques de communication
- Utiliser régulièrement les différents services de documentations (journaux, bibliothèques, revues,...).

2.2 Actions de l'équipe éducative

Pour aider l'étudiant à entrer dans le « cercle de la réussite », l'équipe éducative

- Met en place un suivi régulier des étudiants en observant leur comportement face au travail et leur approche de la vie en communauté.
- Conscientise l'étudiant à l'importance d'une présence régulière aux cours et d'une bonne prise de notes en les obligeant à quitter l'internat de 08h00 à 13h00 et en organisant une étude au restaurant durant la matinée.
- Met en place le cadre de travail de l'étudiant après avoir défini sa méthode de travail personnelle et ses attentes.
- Oriente l'étudiant en difficulté vers le service d'aide à la réussite (S.A.R.) organisé par la Haute Ecole Robert Schuman.
- Organise des cours de rattrapage donné par ses pairs ou des professeurs volontaires
- Evalue le travail fourni par l'étudiant après les sessions de janvier, juin, août.

- Organise des réunions dans chaque implantation afin d'élaborer un plan d'action qui permet à l'étudiant de se fixer des objectifs réalistes en collaboration avec des étudiants des années supérieures
- Met à disposition du matériel informatique, une connexion wifi dans chaque chambre, une bibliothèque d'ouvrages adaptés aux différentes disciplines, d'une télévision dans chaque implantation.

3. EVEIL DE L'ECO-CITOYEN

Chaque citoyen du Monde doit actuellement s'inscrire dans une démarche éco-sociétale responsable.

Les futurs Bacheliers et Masters doivent développer leur démarche d'éco-citoyen responsable de l'avenir de la planète et des ressources qu'elle fournit en :

- Développant un esprit sain dans un corps sain.
- Respectant son milieu de vie, sa ville, sa planète.
- Se sensibilisant à l'écologie responsable.

3.1 Actions mises en place :

Le Personnel de l'établissement :

- Organise des campagnes de sensibilisation à la réduction des déchets.
- Organise le tri des déchets.
- Met à disposition de matériel informatique alternatif et recyclé.
- Conscientise à l'importance d'avoir une vie saine en informant sur l'impact des abus et des assuétudes en organisant des conférences, des débats, ...
- Permet aux étudiants de participer à l'élaboration des menus diététiques.
- Organise des activités sportives en soirée (piscine, volley, foot, musculation,...).
- Organise des soirées culturelles (théâtre, cinéma, expositions,...).
- Organise des soirées ludiques (tournoi de jeux de société, karaoké, quizz,...).
- Créé en collaboration avec la HERS et les étudiants un site web d'information sur les sujets utiles à la vie à l'internat, à l'école, dans la Commune et à la réussite du cursus académique.

Le projet a été accepté le 19 mai 2015 par le COCOBA et le Conseil de Participation.